

# Les gardes nationaux de la chasse font fermer trois parcs clandestins à Saint-Rémy de Provence

Dans les Bouches-du-Rhône, où l'animal n'est pas considéré comme nuisible, plusieurs élevages sont ainsi autorisés et homologués. Les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage, du service départemental de la garderie de l'Office national de la chasse, traquent ainsi toute détention clandestine de sangliers.

Depuis plusieurs années, et notamment à la suite d'un accident causé par une laie ayant chargé une personne âgée dans la colline de Saint-Rémy, les agents de l'ONC collectent les informations pour démanteler

les parcs clandestins des Alpilles. Suite au recoupement de plusieurs informations et d'une enquête ouverte depuis l'accident, il a été établi qu'il existerait, dans ce secteur, 8 parcs clandestins. Tous sont à peu près similaires : des espaces d'environ 10 m<sup>2</sup>, grillagés et camouflés dans les bois ou les vallées. C'est en principe une femelle qui est ainsi contenue : parce qu'elle attire les mâles et parce que, si elle est pleine, il y a ainsi possibilité de remettre dans la nature plusieurs animaux. En début de semaine, sur le territoire de la société de chasse de Saint-Rémy,

les gardes nationaux - sous la direction de Michel Tomasella - sont intervenus rapidement pour fermer trois parcs abritant chacun une laie, deux autres ont été découverts, mais vides. La décision d'abattre les animaux plutôt que de les remettre dans des élevages a été prise en collaboration avec la préfecture (direction de l'agriculture) et la Fédération départementale de la chasse eu égard au plan de gestion de l'espèce. Après des discussions avec le président de la société de chasse locale et le responsable des battues dans le secteur les propriétaires n'ont

pu être identifiés. Le but de ces manœuvres conduites par les gardes nationaux est de stopper les lâchers clandestins car ces sangliers (croisés avec des cochons) posent un problème génétique et polluent la population sauvage, de plus, en raison des dégâts que ces animaux provoquent sur les cultures il est nécessaire d'enrayer toute prolifération clandestine.

Ces sangliers posent également un problème vis-à-vis de la population. En effet, comme ils sont semi-appivoisés ils ne craignent pas d'approcher l'homme et peuvent charger.

**Julie Zaoui**